



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 163/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### **Objet :**

### **Abonnement au logiciel de gestion et de rédaction des marchés publics 3P**

**Vu** l'article R.2122-8 du code de la commande publique relatif au seuil permettant de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence en raison de son montant ;

**Considérant** la volonté de munir les services d'outils efficaces et pertinents pour les accompagner au mieux dans leurs missions ;

**Considérant** que le prestataire actuel, Achatpublic, ne répond plus aux besoins du service marchés en termes de gestion, de rédaction, de publication et de suivi des marchés publics, mais aussi d'accompagnement tant technique que juridique ;

**Considérant** que le logiciel 3P (Public Procurement Partners) présenté ci-dessous se substituera à l'outil actuel ;

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure** avec la SARL 3P domiciliée 130, Boulevard de la Liberté – 59000 LILLE , un abonnement au logiciel de gestion et de rédaction des marchés publics.

L'abonnement est conclu pour une durée initiale d'un an, à compter de la date d'installation du logiciel, à définir avec le prestataire.

Au terme de cette période, il sera reconduit tacitement chaque année à moins que l'une des parties ne mettent fin à l'accord avant la fin de l'année en cours, moyennant 3 mois de préavis.

Le coût de cet abonnement se décompose comme suit :

- **Forfait de mise en œuvre** (Travaux préparatoires, installation, création du style maison ainsi que 3 séances de formation) : **4 950 € HT** → **offert**.

- **Licence système** (Création, entretien et mises à jour de la base de données dédiée et intégration avec les principales plateformes de publication et de dématérialisation) : **1 536 € HT par an**.

**- Module rédaction (1 licence)** incluant toutes les mises à jour, évolutions et correctifs du logiciel, l'assistance illimitée par un consultant dédié, l'équipe support de 3P, les actualités juridiques et un catalogue de formations en ligne gratuites : **1 920 € HT par an**.  
Soit un total de **3 456 € HT** par an (hors indexation semestrielle).

**D'accepter et de signer** le bon de commande et les conditions générales annexés à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*